

FLEURISSEMENT

Le comité de fleurissement de la Communauté de Communes des Monts Berthand a décerné, comme tous les ans, des prix aux plus méritants du canton, certains dans notre commune !
1er prix catégorie **HOTELS RESTAURANTS** :
LE VIEUX LOGIS



ont également obtenu des prix :

3eme - **JARDINS PAYSAGERS** : Mme **GARCIA Thi Yong**
3eme ex aequo - **MAISON JARDIN** : Mr **MA Roger**
2eme prix - **VILLAGES HAMEAUX (100 habitants) MAIRIE**
ont été remarquables :

- **FENETRES & MURS** : Mme **FRANCFORT Elise**
- **FONTAINES LAVOIRS FOURS MAIRIE** :
La fontaine de SERRIERES SUR AIN
Félicitations à tous et bon courage pour l'année prochaine !

PERMANENCES MENSUELLES DE Mr MARIO BORRONI

Le Conseiller général de notre canton sera présent pour recevoir nos concitoyens en mairie de Serrières, à 17h30, les mardi 20 janvier, 24 février, 17 mars, 21 avril, 16 juin, 21 juillet, 22 septembre, 17 novembre, et 15 décembre 2009.

COMITÉ COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Un repas a été servi aux seniors de la commune le samedi 13 décembre 2008 à midi à la salle polyvalente. Une trentaine de convives ont pu être présents lors du banquet malgré l'abondance de neige. Un colis a été prévu pour ceux qui n'ont pas pu s'y rendre... Mais les enfants n'ont pas, eux non plus, été oubliés. Ils ont eu droit dès le lendemain à un conte sur le Père Noël qui a été suivi d'un goûter dans l'après-midi du dimanche 14 décembre 2008.

A NE PAS OUBLIER

Le 11 JANVIER 2009 : vœux du **MAIRE**
et galette des rois à la salle polyvalente à 15 H.
Le 21 FEVRIER 2009 : concours de belote
et choucroute par le Comité d'animation.
Les 6 ET 7 FEVRIER : boudins des chasseurs.

SERRIERES/AIN - ANIMATION

ANIMATIONS PASSÉES

-La fête traditionnelle de la **ST MAURICE** du village a été une réussite avec près de 70 personnes au repas ... le groupe **PLUJE DE NOTES** a mis de l'ambiance avec brio.



- **CONCERT DU 4 OCTOBRE 2008**, une 1ere à Serrières sur Ain, un concert à l'église avec **RALLYE AU BOIS**, les sonneurs de trompes de chasse de **ST ETIENNE DU BOIS** et **INTERVAL**, une chorale de **TREFFORT**. Une animation qui sera sûrement renouvelée vu son succès.



EN PROJET POUR 2009

MAI : **CONCERT (JAZZ ?)**
20 ET 21 JUIN : **FETE DE LA MUSIQUE**
AOUT : **FETE DU LAC (FEU D'ARTIFICE ?)**
AOUT : **FARFOUILLE**
19 SEPTEMBRE : **ST MAURICE**
OCTOBRE : **CONCERT**

La Commune de Serrières sur Ain

bulletin municipal semestriel
N°2 - décembre 2008 -

Sommaire

Page 1 : Le mot du maire
L'équipe municipale
Des noms pour nos rues
Page 2 : Des bacs roulants pour les ordures ménagères
Faire vivre la commune à un coût
Permanences en mairie
Salle des fêtes
Vainie
Forêts
Projets en bref
Page 3 : Dénigement
Substitution de ressource en eau et assainissement
Lotissements
Histoires d'eau
Un nouveau service de partage de repas
Polémique autour de la cueillette des champignons
Recyclage des déchets : Le savez-vous ?
Page 4 : Fleurissement
Comité Communal d'Action Sociale
Permanences de Mario Borroni, Conseiller Général
Rendez-vous festifs
Serrières sur Ain-Animation



Le mot du maire



C'est avec plaisir que toute l'équipe a rédigé ce second bulletin municipal dans lequel vous trouverez un résumé de différentes actions réalisées depuis juin, de l'avancement de nos projets, et de quelques nouveautés dans le fonctionnement et l'organisation du conseil municipal.

Je souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous dis à bientôt pour le repas des seniors, le goûter des enfants et les traditionnels vœux ... rendez-vous le 11 janvier 2009 à 15 h.

Christian Bardet

Sur l'équipe municipale ...

Le conseil municipal pourrait compter 11 membres et 3 adjoints, puisque la population de Serrières sur Ain est de 115 habitants d'après le recensement 2007. Mais l'administration considère encore que nous n'avons que 78 habitants (chiffres du recensement 1999) et voilà pourquoi l'équipe élue ne comporte que 9 conseillers et pourquoi nous n'avons donc droit qu'à 2 adjoints. Le maire a donc décidé de donner délégation à Marie-Pierre Paluan pour les affaires sociales et le cadre de vie.

PRESENTATION DES NOMS DE RUES

À la demande de la poste et de la DDE, nos rues vont porter un nom. Un sondage avait été effectué auprès des habitants de la commune qui ont pu être rencontrés. Le conseil municipal en a tenu compte, et vous trouverez dans ce journal la liste des noms et le plan qui a été élaboré. Repérez votre rue sur le plan, notez le numéro inscrit et reportez-vous sur la liste des noms de rues. Les requêtes éventuelles que vous auriez encore à formuler à ce propos seront recueillies en mairie et examinées lors d'un prochain conseil municipal. Le financement de ce projet sera inscrit au budget 2009.

Des bacs roulants pour les sacs à ordures ménagères ont été installés

Deux bacs ont été installés à Merpuis et un à Serrières pour éviter que les sacs ne soient éventrés par divers animaux domestiques ou sauvages (chiens, chats, rats, corbeaux, renards). Ces bacs doivent être entretenus et à chacun de ces bacs il sera attribué un responsable. La commune envisage d'installer par la suite d'autres bacs sur la commune, de manière à limiter les points de collecte et préserver l'environnement.

Faire vivre la commune a un coût

Comme il est dit par ailleurs dans ce journal, Serrières comptait 115 habitants en 2007. Or, ceux-ci n'étaient qu'une soixantaine vers 1970 et Serrières vieillissait inexorablement. En 1999 nous n'étions encore que 78 habitants ... Serrières a donc connu une augmentation de 46 % de sa population au cours des 8 dernières années !

Notre commune se repeuple et compte à nouveau des enfants en nombre croissants. Les élèves de primaire et ceux de maternelle sont d'après la carte scolaire, scolarisés à Poncin, quelques uns le sont à Izernore, à Brion et à Bohas. Seuls ceux de Poncin bénéficient du transport scolaire gratuit. Les coûts occasionnés pour la commune de Serrières sont très différents selon la commune d'accueil : ceux de Poncin sont les plus élevés et se montent pour l'année en cours à environ 1000 € par élève.

Permanences en mairie :

Colette Arpin partant progressivement en retraite, une nouvelle secrétaire la remplace sur Serrières. Il en résulte un changement pour les 6 heures de permanence. Elles se feront désormais uniquement les mardi et vendredi, de 14 h à 17 h.

Salle des fêtes

Pour une demi-journée de réunion sans repas :

Pour les sociétés locales, la salle des fêtes est gratuite, pour une personne résidant dans la commune le tarif est de 60 €, et pour une personne extérieure à la commune, il est de 90 €.

Pour une journée de réunion avec repas :

Pour les sociétés locales, le tarif est de 60€, pour une personne résidant dans la commune le tarif est de 120 €, pour une personne extérieure : 150 €.

Une caution de 350 € est demandée ainsi qu'une attestation d'assurance. Si le chauffage est demandé, un supplément de 40 € sera dû.

Après réservation auprès de la mairie, pour la remise

des clés, prendre rendez-vous avec René PASSOT au 06 13 19 15 50. Un état des lieux sera dressé lors de la remise des clés et lors de leur restitution.

Voirie

- En provenance des gravières de Merpuis, 50 m³ de matériaux ont été livrés à Malaval sur la voie de contournement. Franck Marion a pris en charge l'étalement de ces matériaux afin de permettre une circulation à sens unique en montée et en descente. Ainsi l'état de la route sera préservé dans sa partie la plus pentue.

- Les inondations de Sonthonnax sont partiellement provoquée par l'agencement des chaussées départementale et communale. Cela a été étudié sur place avec les services du Conseil Général. Les problèmes seront traités pour moitié par celui-ci et pour moitié par la commune.

- L'accotement est fortement dégradé devant les habitations Verchère et Mauchant, cela a été examiné avec les services du Conseil Général qui prendront en charge ces travaux. Ceux-ci sont programmés pour le printemps.

Forêts

La vente de pins prévue en octobre n'a pas abouti ... en effet, la meilleure offre n'a été que de 10.50 €, or nous avons fixé un prix de retrait de 19 €/m³.

Projets en bref

Rénovation de la salle des fêtes avec le concours de concitoyens bénévoles ... réalisation d'un site internet avec l'assistance de Rémi FAURE... réparation des fours communaux de Malaval et de Serrières...

Déneigement

Pour la saison 2008/2009, une convention a été établie avec M. TENANT Gérard et une autre avec la commune de Leyssard, propriétaire du matériel de déneigement dont Serrières sur Ain est dépourvue. Des représentants de chacun des hameaux de la commune, Merpuis, Serrières, Sonthonnax, et Malaval ont été désignés ... ce sont, dans l'ordre, Christian BARDET, Jean Claude LECOQ, Jean Michel BOULME et Franck MARION. Un problème demeure : la commune propriétaire du matériel se réserve naturellement la primeur du déneigement. Cette saison, le déneigement de notre commune se fera donc **dans la journée**. Pour la saison 2009/2010, un autre mode de fonctionnement, voire l'achat d'un matériel de déneigement par la commune, sera étudié par le conseil municipal.

Substitution de ressources en eau et assainissement

Schéma directeur chiffré en mains, nous avons monté en temps et en heure le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau (la date butoir était le 15 Septembre). Depuis, à la demande de l'administration, les dossiers ont dû être complétés. Beaucoup d'énergie y a été consacrée. Une réponse à cette demande est prévue courant février.

Parallèlement nous avons analysé notre capacité d'investissement, et compte tenu, aussi, du contexte financier international (baisse des coûts et baisse des taux en cours) nous mettrons seulement en chantier, courant 2009, la liaison depuis Merpuis pour amener l'eau d'Angine à Serrières. La commune en profitera pour y réaliser les travaux d'assainissement pouvant être réalisés simultanément... nous avons lancé début décembre un avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre avec retour des candidatures pour début janvier 2009.

Lotissements

Le projet d'aménagement d'un lotissement à Merpuis a été réalisé par un géomètre et un maître d'œuvre. Il en ressort la possibilité de créer 4 lots : la demande de permis de construire et d'aménager est lancée. Pour l'attribution des lots, priorité sera donnée, si c'est possible, aux habitants de la commune. En liaison avec ce projet, le triangle situé en face du terrain communal deviendra espace vert et sera appelé « SQUARE DES ENTREPONTS ».

Sur Serrières chef lieu, les prochains travaux d'eau et d'assainissement devraient permettre de relancer le lotissement et un projet de convention avec le CAUE sera prochainement débattu en réunion du conseil.

Histoires d'eau

Il est rappelé que l'accès aux vannes est interdit : en cas de besoin, les usagers doivent informer la municipalité qui dépêchera l'un de ses membres.

En cas de difficultés financières, il est toujours possible de demander un étalement de la dette eau et assainissement à Mme la Trésorière de Poncin.

Le nettoyage des réservoirs de Merpuis et Serrières-chef-lieu, qui avait été planifié fin août 2008 n'a pu être réalisé : il s'est trouvé que la source de Leyssard débite très peu à cette époque

de l'année. Pourtant, qui pouvait rêver année plus arrosée ?

Il est grand temps de réaliser notre projet consistant à alimenter Serrières depuis le pompage d'Angine !

Un nouveau service de portage de repas

La Communauté de Communes des Monts Berthiard a instauré un service social de portage de repas à domicile accessible à toutes les personnes du canton âgées de plus de 65 ans. Sur Serrières, le service est assuré par l'ADMR. Il s'agit d'un repas de midi apporté chaud, identique à celui servi aux bénéficiaires de l'A.P.A. au prix de 6,23 euros. Cette somme correspond au prix du repas. La CCMB, quant à elle, prend à sa charge le coût de la livraison. Pour bénéficier de ce service, il faut s'inscrire auprès de la communauté de communes en précisant nom, prénom, date de naissance, adresse et téléphone. Une fois inscrit, les anciens commandent et règlent leurs repas directement auprès de l'ADMR.

Polémique autour de la cueillette des champignons

Non, les champignons ne sont pas en libre service ! Certains membres du conseil municipal connaissaient la loi tandis que d'autres étaient, de bonne foi, des hors la loi sans le savoir ... puisqu'ils cueillaient depuis toujours des champignons chez autrui ! Après consultation du code forestier, il s'avère que celui-ci précise bien que la cueillette est subordonnée à l'autorisation du propriétaire. La population a été informée de cette découverte au panneau d'affichage municipal. Si vous désirez connaître ce que dit la loi, merci de consulter les panneaux en question.

Recyclage des déchets : Le saviez-vous ?

Dans un avenir très proche, nos factures relatives à l'élimination des déchets ménagers pourront augmenter considérablement si nous ne prenons pas de nouvelles habitudes. Si on constate que les récipients en verre vont le plus souvent dans les colonnes de tri sélectif, les verres brisés, eux, vont assez souvent directement du ramasse-poussière à la poubelle d'ordures ménagère. Or celles-ci seront bientôt traitées de manière à donner du gaz combustible et du compost. Ce dernier ne sera pas utilisable si on y trouve des débris de verre. **Les verres brisés ne devront plus aller à la poubelle, mais finir à la déchetterie d'Izernore dans la benne des encombrants. Des mesures seront donc à décider pour rendre cela plus facile.**